

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 19 JUIN 2017

Le dix-neuf juin deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de BIRAC, dûment convoqué le 12 juin, s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures à la mairie sous la présidence de Monsieur MANSEAU Jean-Pierre.

PRESENTS :

MANSEAU Jean-Pierre, LANNELUC Jean-Luc, DUBEDAT Maryse, CAILLETEAU Michelle MOURLANNE Hervé, ALIBERT Jany, PEHAU Thierry, GINESTAL Jean-Michel, LAPORTE Frédéric.

Absents excusés :

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- **D 17-2017- FDAEC 2017**
- **D 18-2017 - Taxe d'Aménagement**
- **D 19-2017 - DESIGNATION DELEGUE SIVOS**
- **D 20-2017 AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX EGLISE**
- **Questions diverses**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Le compte-rendu de la précédente réunion du 12 avril est approuvé.

D 17-2017 FDAEC 2017

7.5 Subvention

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipeement des Communes votées par le Conseil Départemental de la Gironde.

La répartition proposée par Madame Isabelle DEXPERT et Monsieur Jean-Luc GLEYSE, Conseillers départementaux du Sud Gironde, permet d'envisager l'attribution à notre commune de la somme de 8 000 €.

Appelé à délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de réaliser en 2017 les opérations suivantes :

- *Travaux d'investissement :*
- *travaux d'installation de climatisation réversible et de plomberie au logement communal situé 8 Le Bourg Sud dont le montant est estimé à **4 501,85 € HT** soit 4 952,04 € TTC par l'Ets DAUGEY,*
- *travaux de remplacement de baignoire par douche au logement communal situé 4 Le Bourg Sud dont les montants sont estimés à **1418,15 € HT** soit 1 559,97 € TTC par l'Ets DAUGEY, et à **1 305,50 € HT** soit 1 436,06 € par la SARL DUCOS,*
- *travaux de plomberie cuisine et salle de bain au logement communal situé 6 Le Bourg Sud dont le montant est estimé à **1 901,52 € HT** soit 2 091,67 € TTC par l'Ets DAUGEY,*
 - *Acquisition de matériel :*
- *Aspirateur, siège de bureau et échelle articulée dont le montant est estimé à **1 053,00 € HT** soit 1 263,60 € TTC par Manutan Collectivités.*
 - *de solliciter le versement de l'aide départementale pour la réalisation de ces investissements intégrant des critères de développement durable, pour un montant total de **8 000 €**.*
 - *d'assurer le financement complémentaire par autofinancement.*

D 18-2017 INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

7.2 INSTITUTION DES TAXES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Birac prise au cours de la réunion du 3 mars 2017.

Il leur expose par ailleurs qu'un récent arrêté du Conseil d'Etat (n°391190 du 9 mars 2017) a jugé que la délibération d'institution de la taxe fixant une durée déterminée ne pouvait légalement s'appliquer.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer de nouveau afin de supprimer la durée de validité de cette délibération.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- *d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3% à compter du 1^{er} janvier 2018 ;*

Le taux fixé ci-dessus peut être modifié tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

D 19-2017 DESIGNATION DELEGUE SIVOS

5.3 DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite à la démission de Mme GUEGUEN du Conseil Municipal, il y a lieu de nommer un délégué en remplacement pour siéger au SIVOS de Birac Saint-Côme Sauviac.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal désigne :

Mme CAILLETEAU Michèle pour représenter la commune de BIRAC au comité syndical du SIVOS de Birac Saint-Côme, Sauviac.

D 20-2017 AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX EGLISE

1.1 MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en cours d'exécution, il s'est avéré nécessaire d'apporter des modifications aux travaux de restauration générale extérieure de l'église Saint-Laurent.

Il expose que suite au constat effectué le poste portant sur les parements en pierre de taille peut être réduit de manière importante (économie de 15 582,42 € HT) et que ces économies à la demande du maître d'ouvrage sont reportées sur la restauration intérieure du porche de l'église (restauration sols et enduits).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- *De conclure l'avenant de prestation n°3-TC3 dont le montant reste inchangé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de travaux de restauration générale extérieure de l'église Saint-Laurent. :*
- *Lot n°1 – Maçonnerie / Pierre de taille*
- *Attributaire Entreprise « Les compagnons de St Jacques » Zone artisanale – 33 730 TRESSES*
- *Marché initial montant : 247 835,77 € HT (296 411,58 € TTC)*
- *Avenant n°3 – montant inchangé : 63 209,33 € HT (75 851,20 € TTC)*
- *Objet : restauration intérieure du porche de l'église (restauration sols et enduits).*
- *approuve la modification des prestations,*
- *autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant*

SEANCE LEVEE à 20 h 30

MANSEAU Jean-Pierre	LANNELUC Jean-Luc	DUBEDAT Maryse	MOURLANNE Hervé
ALIBERT Jany	CAILLETEAU Michelle	PEHAU Thierry	GINESTAL Jean-Michel
LAPORTE Frédéric			